

CONTRAT MIEL AMAP COLUCHE

Année 2022/2023

Contenu du contrat :

Le présent contrat règle les modalités de vente mensuelles de pots de miel entre le producteur Amandine ARNAUD et l'adhérent à l'AMAP Coluche de Romans sur Isère.

Le contrat débute en décembre 2022 et se termine en septembre 2023, soit un total de **10 livraisons**, à raison d'une fois par mois.

Les produits :

Pot de miel en verre, récolté et mis en pot par l'apicultrice. La reprise des pots en verre est encouragée dans un souci environnemental.

Les ruchers sont positionnés sur la commune d'Alixan et celle de Saint Vincent la Commanderie. Trois types de miel sont proposés : un miel de printemps, un miel d'été et un miel à dominante lavandin, dit miel de lavande.

Les distributions :

Les distributions auront lieu le PREMIER mardi de chaque mois, à partir du mois de décembre, entre 18h et 19h.

L'amapien :

Nom(s) et Prénom(s) :

Commune – Ville :

Téléphone :

Mail :

S'engage à :

- Prendre son adhésion à l'association.
- Compléter, signer et faire signer 2 contrats : 1 pour lui-même et un pour le producteur.
- Remettre lors de la contractualisation les chèques à l'ordre de Amandine Arnaud. En 1, 2 ou 4 règlements.
- Venir prendre son miel le premier mardi du mois, entre 18 et 19h.

La productrice :

Amandine ARNAUD
470 Chemin des Petites Bayannes
26300 ALIXAN

Téléphone : 06 77 67 39 78

Mail : arnaud.amandine@orange.fr

Facebook : La Rose Fermière

S'engage à :

- Livrer les pots de miel le premier mardi de chaque mois entre 18h et 19h.
- A récolter le miel dans un souci de qualité sanitaire des produits, et dans le respect de la biodiversité et de l'environnement.

Commande :

	Miel de Printemps 500 g 7€	Miel d'été 500 g 7€	Miel de lavande 500g 9€	TOTAL
6 décembre 2022				
3 janvier 2023				
7 février 2023				
7 mars 2023				
4 avril 2023				
2 mai 2023				
6 juin 2023				
4 juillet 2023				
1 août 2023				
5 septembre 2023				

Possibilité de commander un mois sur deux.

Pour toute demande en plus du bon de commande, contacter l'apicultrice minimum 1 semaine en avance du prochain passage.

Règlement :

Règlement	Période	Montant
En 1 fois	De décembre 2022 à septembre 2023	
En 2 fois	De décembre 2022 à avril 2023	
	De mai 2023 à septembre 2023	
En 4 fois	Décembre 2022	
	Janvier, Février, Mars 2023	
	Avril, Mai, Juin 2023	
	Juillet, Août, Septembre 2023	

Fait en deux exemplaires à Romans sur Isère

Le :

Signature amapien

Signature Amandine ARNAUD